

## 7. EAUMORTE

Eaumorte regroupe quelques fermes et maisons, que le Nant des Crues sépare en deux. Le hameau se situe en zone agricole à la **croisée de quatre communes**. (Avully, Cartigny, Avusy et Laconnex).

Un petit commerce (station-service, café, alimentation, location DVD, presse, tabac), un garage et un restaurant y sont implantés.

Ces commerces profitent du passage sur la route de Chancy. La situation marginale, mais près d'un axe d'importance, leur confère un rayonnement **intercommunal**.

Le plan directeur communal d'Avusy (2005) indique un projet de création d'une zone intercommunale d'artisanat et de loisirs à Eaumorte.

L'intérêt pour les communes concernées réside dans le fait de pouvoir bénéficier de places de travail, sans que le trafic induit génère des nuisances dans les villages.

La faisabilité de ce projet dépend de plusieurs facteurs :

- > **Une coopération intercommunale** autour d'un projet suffisamment rassembleur pour convaincre les autorités cantonales.
- > **Le respect du paysage et du contexte naturel** : le Nant des Crues et les boisements qui l'accompagnent forment un couloir écologique important et un objet paysager qui marque l'entrée dans la Champagne.
- > **Le renforcement de l'accessibilité en transports collectifs et par des moyens de mobilité douce.** (Voir chapitre 11)

Figure 45: Extrait du plan directeur communal d'Avusy (2005)



La commune d'Avully peut trouver dans ce projet une véritable opportunité de proposer un **site d'accueil pour de nouvelles entreprises artisanales**, ou un **équipement de loisir intercommunal**. À court terme, l'étude des besoins en matière d'équipement intercommunal pour les communes voisines ne permet pas de dégager un projet spécifique, mis à part la réalisation d'une **crèche**.

### Objectif et principes

**Réserver la possibilité de créer une zone d'activités intercommunale.**

- > *Collaboration intercommunale en vue de définir la programmation, l'aménagement, les accès, la péréquation financière, etc.*
- > *Intégration paysagère et prise en compte des réseaux écologiques, notamment la liaison entre le Nant des Crues et l'Eaumorte.*

*Voir fiche de mesures N° 6*